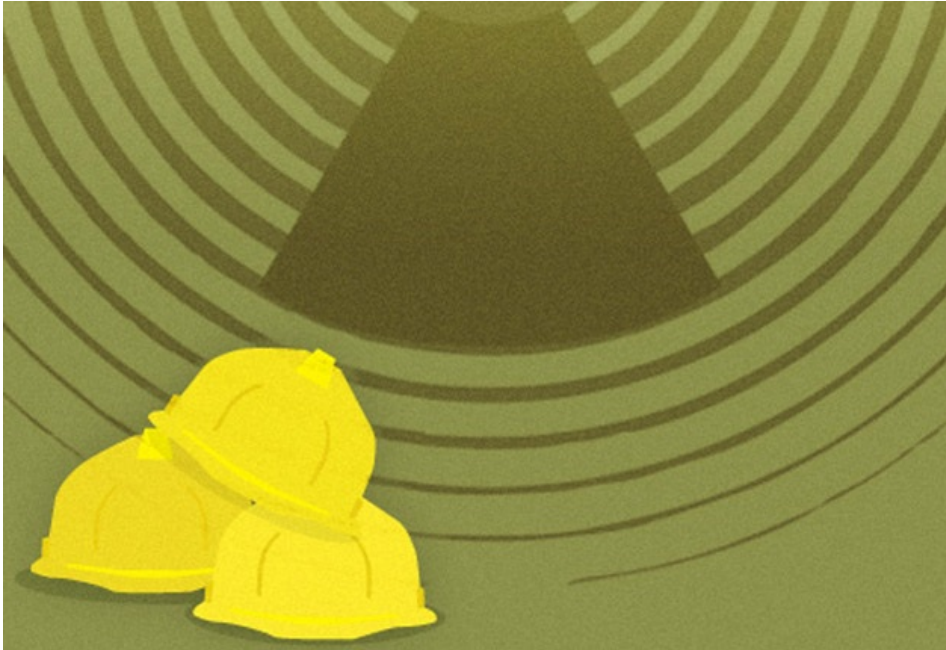


# LES BLESSÉS DU NUCLÉAIRE PARLENT

LE 27 AVRIL 2012 CLAIRE BERTHELEMY ET SABINE BLANC

Voici une cartographie interactive pour découvrir la vraie vie des victimes du nucléaire français. Entre les incidents décrits par l'Autorité de sûreté nucléaire et le vécu des travailleurs du secteur, il y a un gouffre. *OWNI* a voulu montrer l'envers du décor pour ces salariés et sous-traitants irradiés. Témoignages.



Chercher l'humain. Les rapports de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) font disparaître les individus sous une logorrhée technocratique. L'examen de ceux qui ont trait à des contaminations, sur lesquels nous nous sommes concentrées, se résume à : "un agent", "un prestataire" qui bien souvent n'a pas respecté le *process*. Nous n'en saurons pas plus. Pour comprendre ce que signifie *vraiment* être contaminé aujourd'hui en France, il faut lire les témoignages des travailleurs du nucléaire, comme nous vous proposons de le faire dans l'image ci-dessous. Saisissant contraste entre les rapports et ces tranches de vie.

L'humain intéresse peu l'industrie du nucléaire. Il a fallu attendre 2002 pour avoir un **premier colloque** sur le sujet. Écouter les travailleurs du nucléaire, c'est en effet remettre en cause le prix à payer pour que nous ayons une électricité à un coût relatif. C'est remettre en cause le mythe d'une énergie propre. Humainement, c'est parfois dégueulasse.

De nos jours, il importe d'aller au-delà d'une communication bien rodée mise en place lorsque la France a fait le choix du tout-nucléaire qui consiste à dire que tout va bien.

Les rapports ont tous un point commun : ils mettent l'accent sur la seule atteinte corporelle – avec les biais que l'on sait (lien) -, traduisant une vision réductrice de la santé au travail. Annie Thébaud-Mony, de l'Inserm, en a posé les limites<sup>1</sup> :



"UNE ÉPIDÉMIE MODERNE  
POUR PRÉSERVER NOTRE  
CONFORT"

Ils sont environ 25.000  
sous-traitants à travailler  
dans les centrales  
nucléaires françaises, au  
mépris de leur santé. ...



*L'approche sociologique de la santé au travail, sous-jacente au risque d'irradiation et de contamination nucléaire, place ce dernier dans une perspective plus large que la seule relation au entre l'individu et l'exposition aux rayonnements ionisants. [...]*

***Il s'agit donc non seulement d'identifier les risques et les contraintes vécues par la personne mais de reconstituer, en une approche globale, les processus sociaux qui constituent son histoire et construisent sa santé et son devenir.***

***Cette dynamique s'appuie sur l'élaboration théorique d'une définition de la santé s'écartant à la fois des seuls fondements biologiques et de la notion d'état qui demeurent les références dominantes en santé publique. En rupture avec une conception de la santé comme "absence de maladie", l'OMS la définit en référence à un état idéal "état de parfait bien-être physique, psychique et social".***



La lecture des témoignages de travailleurs du nucléaires laissent apparaître une réalité. Une personne contaminée n'est jamais plus en bonne santé, à tous les points de vue, et quand bien même l'incident est "mineur" selon l'échelle en vigueur. Physique, psychique et social.

Ces témoignages font aussi ressortir un biais du prisme techniciste de l'industrie nucléaire et de sa gestion du risque. Il s'agit, pour reprendre l'analyse du chercheur James Reason<sup>2</sup> :



***d'éviter d'entrer dans la signification profonde des situations et de n'en tirer des leçons qu'à partir des événements superficiels.***



Si les causes apparentes des contaminations sont souvent notées, les causes profondes ne sont pas indiquées. Et pour cause, il faudrait remettre en cause le système de sous-traitance.

Laissons maintenant la parole aux victimes. Cliquez sur l'infographie et sur les signes + pour les lire dans les meilleures conditions.

**OWNI**

# Les données FANTÔMES de la CONTAMINATION

HUMANISER LE NUCLÉAIRE

VIE DE FAMILLE

“ Tant que les résultats ne sont pas bons, elle me dit de ne pas rentrer à la maison. Ce n'est pas contre moi, mais c'est pour protéger les enfants. ”

B. (46 ans, servitudes nucléaires, CDI)

“ Il est dans le lit, je me dis... Alain ! Je l'appelle parce que pour moi, la peur est de retrouver mon mari, le lendemain, ”

mort dans le lit. Même à être paysan, même à gratter la terre, il vaut mieux ça que le nucléaire. ” +

F., femme d'un électromécanicien maintenu pendant huit ans auprès de produits radioactifs alors qu'il était déjà contaminé



## MANAGEMENT ERRATIQUE

“ En fin de compte ce sont des malus/bonus, donc des malus si on est contaminé, si on fait une mauvaise action. ” +

D. (49 ans, servitudes nucléaires, CDI)

“ J'étais embauché par Manpower, ensuite Manpower me louait à Stribac Stribac m'a mis à l'ANDRA ” +

R. (55 ans, tuyauteur - soudeur, intérimaire)



## EXTRAIT D'UN RAPPORT DE L'A

CES INVESTIGATIONS, QUI ONT PORTÉ SUR LE SUIVI DES ACTIVITÉS DU TRAVAILLEUR ET SUR LE FONCTIONNEMENT DU DOSIMÈTRE OPÉRATIONNEL, AINSI QUE LES ÉCHANGES AVEC LE TRAVAILLEUR, N'ONT PAS PERMIS D'INVALIDER LE RÉSULTAT DE LA MESURE FAITE SUR LE FILM.

## SUIVI DOSIMÉTRIQUE + +

“ J'ai été contaminé en 1990 et à l'heure d'aujourd'hui, après mes recherches et mes démarches, je n'ai pas de papier qui atteste cette contamination. ” +

T. (51 ans, servitudes nucléaires, CDI)

“ Le lendemain matin je suis allé voir mon employeur en lui disant qu'il fallait me déclarer ça en accident de travail. Il m'a ri complètement au nez ! ” +

JM. (42 ans, robinetier, CDI)



Nous remercions vivement, dans l'ordre d'arrivée, Julien Kirch (au code), Cédric Suriré, doctorant en socio-anthropologie du risque et des vulnérabilités, qui nous a fourni ces témoignages, Annie Thébaud-Mony et Marion Boucharlat (au graphisme), sans qui ce travail n'aurait jamais abouti.

1. L'industrie nucléaire. Sous-traitance et servitude, Annie Thébaud-Mony, Inserm, Questions en santé publique, 2000. [↗]

2. cité par in ibidum. [↗]

### PHILIPPE SIGURET

le 27 avril 2012 - 14:14 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour,

je travaille dans une agence d'intérim qui voudrait se spécialiser dans le nucléaire. Les démarches de certification (CEFRI) doivent prendre en compte la gestion de la dosimétrie, et ne peuvent pas se permettre un seul écart. De plus, il existe une gestion individualisée de la dosimétrie (grâce au n° de sécurité sociale de chaque salarié) qui permet de contrôler l'exposition de chaque travailleur, de manière très précise, qui empêche n'importe quel travailleur d'aller travailler sur site alors qu'il a été déjà trop

exposé.

*Cet article se borne à dramatiser les conditions de travail dans le nucléaire. Si les fortes doses de rayonnement déclenchent de graves maladies, voir la mort, comme l'a montré le drame de Tchernobyl (de l'ordre de 6 000 à 7 000 mSv/jour). Il n'existe aucune preuve de maladies qui ont été déclenchées par des faibles doses de rayonnement.*

*Pour information: le seuil légal aujourd'hui est de 20 mSv/an, il était de 50mSv par an auparavant. Aujourd'hui, chaque français est exposé à 2.5 mSv/an, dus à l'environnement. Les personnes qui vivent dans les montagnes de l'Himalaya sont plus exposées (environ 8 à 9mSv/an), car les rayons du soleil sont plus importants (ils sont plus proches, et bénéficient de moins de couche d'ozone car la couche d'ozone la plus importante est la plus proche du sol).*

*Nous sommes une agence qui désire le mieux pour ses intérimaires, et selon vous quelles sont donc les doses à ne pas dépasser?*

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### THIBAUT

le 27 avril 2012 - 15:33 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*D'après l'article connexe <http://owni.fr/2012/04/27/limage-des-irradiés-que-nous-cache/> la dose légale maximum pour la population est de 1 ms / an, d'après le code de la santé publique. Et vous parlez de 2.5 ? Ça commence bien pour la gestion des risques pour vous non ?*

*Pour ce qui est de la question de "oui mais légalement c'est ça la limite alors on est pas hors la loi" ça serait une gestion du danger qui est exempt de tout sens moral. Mais chacun sa vision de l'entreprise.*

*Enfin comme l'article <http://owni.fr/2012/04/27/limage-des-irradiés-que-nous-cache/> le montre, les accident n'étant pas déclaré (comme on en parle ici aussi) dans pas mal de cas, votre suivi via le numéro de Sécu vaut du flan ...*

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### PHILIPPE SIGURET

le 27 avril 2012 - 20:13 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Thibault, au lieu de citer des citations, va vérifier directement à la source:*

*J'ai parlé d'exposition aux rayonnements, LIEES A*

*L'ENVIRONNEMENT. L'article L-1333-8 du code de la santé publique mentionne 1ms/an LIES AUX ACTIVITES NUCLEAIRES, (lire l'article L-1333-8 et le suivant).<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000006909950&idSectionTA=LEGISCTA000006190335&cidTexte=LEGITEXT>*

*Pour ta deuxième remarque, fort pertinente, il est évident que nous n'avons aucun intérêt à envoyer nos intérimaires droit au cancer, d'où la remarque "quelles sont les doses à ne pas dépasser selon vous?" ces doses seraient évidemment comprises entre 0ms et 20ms. Pour être plus clair, si nous désirons nous imposer une règle interne, quelle serait la limite idéale ? Cependant cette question s'adressait à des chercheurs/connaisseurs, et non des néophytes. Selon l'article que tu m'as cité, le CERI fixerait ce seuil à 5ms (ce qui est une première réponse).*

*J'ai bien relu les différents articles, je crois que tu n'as pas compris le principe. La dosimétrie externe est contrôlée par un dosimètre (sorte de badge si tu veux), la dosimétrie interne est contrôlée par les médecins et infirmières (c'est celle que l'on avale). Dans tous les cas, il faut la déclarer sur la base de donnée SISERI de l'IRSN (ça a du évoluer depuis DOSINAT probablement).*

*Si les travailleurs ne désirent pas déclarer ça à leurs employeurs, c'est de leur ressort. Pour comparer à un travail dans un bureau, si tu es malade comme un chien à vomir par terre, et que ton patron te dit "si tu va voir le médecin, je te vire", libre à toi de ne pas aller voir le médecin... et ça arrive!!*

*Enfin, pour tes dernières remarques: j'ai bien précisé qu'une fortes et faibles doses étaient différentes!*

Et pour baptiste:

Bon bah si c'est que des chiffres, autant ne rien mesurer! et ne pas fixer de limites! pour plagier Zede, alors au lieu de dire ça, ne dis rien!

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## RADIOPROTECTION

le 28 avril 2012 - 23:59 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La dose de 1 mSv par an est la dose efficace maximale à laquelle peut être légalement exposé un citoyen lambda (c'est à dire sans suivi médical au moins annuel) ARTIFICIELLEMENT, c'est à dire provenant des irradiations médicales, des activités industrielles non nucléaire (irradiation des aliments ou "pasteurisation a froid", controle non destructifs dans la métallurgie et le btp...), des activité industrielles nucléaires (rejets d'effluents...). Pour les travailleur du nucléaire c'est 20mSv/an pour les catégories A et 1/3 de ça pour les catégories B (code du travail) en pratique moins, puisque les entreprises se donnent des marges pour pas arriver à ces limites (par exemple, de mémoire, 16mSv pour EDF).

A coté de ça, en moyenne, les français sont exposés à une irradiation naturelle MOYENNE de 2,4 mSv (radon, granit, rayonnements cosmiques...) qui varient beaucoup en fonction du lieu ou tu habite (géologie, altitude...) et de ton mode de vie (en restant dans ta cave/n'aérant pas ta maison tu ramasse beaucoup de radon, en prenant l'avion tu prends plus de rayonnement cosmique, en fumant tu inhale beaucoup de Polonium 210 provenant des engrais du tabac etc...).

A comparer aux valeurs des différentes études médicales (Hiroshima, Nagasaki, Tchernobyl, travailleur sous rayonnements...) qui fixent une augmentation statistique de cancers (effet stochastiques) pour une exposition annuelle moyenne de 50 à 100 mSv (selon les études) et des effets déterministes (c'est à dire détectables immédiatement) à partir de 1-2 Sv (1000 à 2000mSv).

Voilà, pour tenter d'expliquer un peux ces quelques chiffre et de donner des ordres de grandeur

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## JMDESP

le 30 avril 2012 - 2:47 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ah non, ça ne concerne pas du tout les irradiations médicales !!

A partir du moment où il y a une raison de le faire, toute dose est autorisée en médecine. Il existe même des protocoles pour le traitement de certains cancer qui exposent à 60 Gy (bien qu'en général 1 Gy=1 Sv, ici ça n'a plus grand sens, car on vise les cellules cancéreuses, ceci dit on touche forcément des cellules saines à coté). Cette utilisation en traitement, à très, très haute dose, se fait dans des conditions bien particulières, c'est cela ou le patient meurt rapidement du cancer, ce qui seul rend acceptable de prendre un tel risque plus tard d'un autre cancer radio-induit. Mais à coté de cela, il y a quelques examens qui montent jusqu'à 100mSv. Certes, ceux-là on les utilise a minima quand on a de très bonnes raisons sur le suivi de la personne de les pratiquer.

Ceci dit pour les scanner plus standard qui vont quand même jusqu'à 20mSv le niveau de précaution est nettement moindre.

Et les petite radio de tous les jours, on en pratique tellement, dont une large proportion parfaitement inutiles, qu'au total on estime que c'est toute la population qui en moyenne reçoit

1mSv d'exposition médicale par an. C'est une moyenne, les gens qui refusent de jamais voir un médecin sont à zéro, les hypocondriaques nettement au-dessus. C'est 2 fois plus aux US où pour se couvrir les médecins font des radios constamment. Et pourtant à l'arrivée ils ont de meilleurs résultats que la France sur le traitement des cancers (ne pas confondre avec l'espérance de vie). Bref au total l'absence d'effet néfaste avéré d'une exposition médicale pourtant fréquemment importante est rassurante sur les effets des faibles doses.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

## RADIOPROTECTION

le 30 avril 2012 - 6:57 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Je sais, mais je ne parlais pas de ces cas là (j'ai précisé "sans suivi médical" et je parle de doses "efficaces" cad corps entier donc pas de dose équivalente sur tel ou tel organe, dans ces cas la 1 Gy  $\neq$  1 Sv corps entier).*

*Mais cela concerne les irradiations médicales aussi, mais pas pour la personne traitée, par exemple la secrétaire d'un service de médecine nucléaire, si elle n'est pas habilitée, ne devra pas recevoir plus de 1mSv/an dans son travail. De la même façon, les productions de radio isotopes créent des effluents, les sources lors de leur transport peuvent exposer le public ou d'autres personnel de l'hôpital etc.*

*La radio/curie/neutronthérapie sortent de ce cadre là puisque le patient a un suivi médical (et qu'il reçoit des doses vraiment importantes), et que la dose qu'il reçoit est justifiée. Cependant heureusement que ces techniques ont fait et font encore des progrès ("cible de la dose", limitation des expositions non nécessaires etc...), parce qu'il existe encore malgré tout (comme vous le précisez) des cas de cancer radio-induit consécutif au traitement d'un premier cancer par radiothérapie.*

*Pour finir, dans la catégorie "le saviez vous", il existe des examens ou on contamine volontairement le patient, comme par exemple les scintigraphies (injection de radioisotopes) et le traitement de certains cancers (mise en place de sources radioactives à l'intérieur de la tumeur)*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

## THIBAUT

le 27 avril 2012 - 15:34 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Et j'oubliais, cet article et l'article connexe <http://owni.fr/2012/04/27/limage-des-irradiations-que-nous-cache/> mettent en lumière qu'il est faut d'affirmer qu'aucune étude ne montre que de faibles doses sont dangereuses. On y dit même que 100 fois 1 becquerel / j n'équivaut pas en biologie à une dose de 100 becquerel en 1 jour ...*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

## RADIOPROTECTION

le 29 avril 2012 - 0:12 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



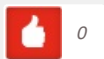
C'est en parti vrai :

- Déjà pour parler de dose et évaluer les impacts sur le corps humain, on parle en Sv (sievert) et pas en Bq, qui est une unité d'activité. 1000 Bq de Cesium 137 n'auront pas les mêmes effets (ne fourniront pas la même dose d'irradiation) que 1000 Bq d'Iode 131 par exemple.

- Ensuite il est totalement exact de dire subir une dose d'1 Sv en une exposition de quelques minutes n'aura pas le même effet que de subir 1000 expositions sur 10 ans par exemple.

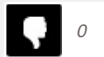
- Mais pas dans le sens que tu crois, en effet une dose A reçue en peu de temps aura des effets plus importants que cette même dose A reçue sur une longue période (10 ans par exemple). Déjà dans le premier cas tu peux avoir des effets immédiats (pour 1Sv par exemple une baisse du nombre de cellules sanguines et des nausées) et tu auras plus de chances d'avoir des effets à long terme qu'avec une exposition "étalée".

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### BAPTISTE

le 27 avril 2012 - 16:58 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Qui fixe le seuil ? L'Etat et notre petit président qui lui a des copains dans : l'IRSN, le CEA, EDF, l'ASN...

Forcément c'est pas compliqué de respecter une loi qu'on a à moitié décidée. Et là encore quand on voit les dizaines d'accidents qui ne sont pas signalés on peut se poser des questions.

Enfin c'est quand même gros de par exemple avoir plusieurs morts sur un seul chantier, genre EPR, quand on "respecte la loi".

Autre exemple

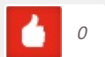
Tous les jeunes en fac de médecine (ou presque) nous diront que les vaccins c'est le bien.

Pourtant la seule chose qu'on leur a apprise à propos de ces vaccins est dispensés en une seule journée par des personnes travaillant dans des laboratoires pharmaceutiques... Chercher l'erreur. Ceux qui nous apprennent sont ceux qui vendent les vaccins, illogisme pur ?

Le nucléaire c'est pareil, c'est l'état qui fabrique des centrales nucléaires, et c'est aussi lui qui nous apprend que ce n'est pas dangereux qu'à partir de tatata et tatata...

Ce caché derrière des chiffres ça doit être rassurant pour certains. Après je dis ça, je dis rien hein.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### ZEDE

le 27 avril 2012 - 19:02 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"Tous les jeunes en fac de médecine (ou presque) nous diront que les vaccins c'est le bien"

Pourtant la seule chose qu'on leur a apprise à propos de ces vaccins est dispensés en une seule journée par des personnes travaillant dans des laboratoires pharmaceutiques.

Ok ; alors va dire à toutes les victimes du VIH qu'un vaccin contre celui-ci serait "mal".

Et puis vaccin pas des enfants. Mais alors apprend toutes les façons d'attraper le tétanos, la polio etc pour le leur éviter.

Je suis pas en médecine. Et pourtant j'ai eu plus de 3 semestres de cours durant lesquels on apprend comment on fait un vaccin, comment il fonctionne. etc. C'est très éloigné d'une journée.

Alors je suppose qu'en médecine, c'est pas pendant 3 semestres, mais 8 ou 9 ou 10 ans qu'on leur parle des vaccins.

Alors au lieu de dire ça, ne dis rien.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS

LUI RÉPONDRE



### RENAUD GILLAIN

le 13 octobre 2012 - 14:06 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Voila toujours pas de changement une expertise qui n'a fait aucun examen physiologique, un médecin expert en radiation qui se prend pour un physicien et un oeil qui accumule les maladies professionnelles.*

*Quand je pense que la dernière fois que j'ai été au médecin pour mes yeux il m'a mis dehors en prétextant que ce n'e était pas un cabinet vétérinaire.*

*Mais même à Dachaux les médecins ne vous traitent pas ainsi.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### GILLAIN RENAUD

le 28 avril 2012 - 12:52 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*En procédure d'expertise en belgique pour suspicion d'irradiation sans dosimètre béphrite /CONJONCTIVITE PURULANTE chronique spermogramme perturbé, ptsd.*

*Le personnel d'un client a déclenché plusieurs alarmes l'accident n'a pas été déclaré par mon employeur, conteraient de s'exécuter il décalre tardivement un choc psychologique.*

*le médecin de travail me fournit un dosimètre après l'accident mais refuse le suivi médical légal sous prétexte que je suis en incapacité de travail...*

*L'enfer des chambres a gaz je pense est moins pénible que d'être prisonnier d'un cauchemard nucléaire avec une médecine d'un autre age!*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### LE GUILCHER

le 28 avril 2012 - 13:00 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Parfois l'incident n'est pas minimisé mais tout simplement non signalé à l'ASN : <http://www.lesinrocks.com/2011/10/04/actualite/la-hague-secrets-et-mensonges-dune-usine-nucleaire-francaise-119062/>*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### XAN

le 29 avril 2012 - 21:02 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Sans chercher à entrer dans le débat technico-légal (et n'en ayant d'ailleurs pas les compétences pour), ce qui me choque est clairement le manque de prise en charge de ces travailleurs contaminés (potentiellement?) par leurs employeurs, ainsi que les pratiques managériales tirant au moins cher et au plus vite, plus mal.*

*Comment peut-on affirmer que le nucléaire "sûr" existe, alors que certains faits montrent une certaine non-considération et précarité des travailleurs, \*aboutissant à 'cacher certaines erreurs' (== source potentielle de catastrophe) ? Je me pose bien la question.*

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE



**CHANTAL**

le 30 avril 2012 - 19:22 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Après lecture de ces témoignages, la seule chose que je peux constater c'est qu'il n'y a aucune preuve que ces personnes soient malades, aucune ne parle maladie : saignements de nez, diarrhées, perte des cheveux, cancers, etc.....*

*Il s'agit d'ailleurs de données.....fantômes.*

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## 6 pings

April 2012 | Pearltrees le 27 avril 2012 - 14:45

*[...] Les blessés du nucléaire parlent » OWN! News, Augmented Du point de vue de la santé mentale, la solution la plus satisfaisante pour l'avenir des utilisations pacifiques de l'énergie atomique serait de voir monter une nouvelle génération qui aurait appris à s'accommoder de l'ignorance et de l'incertitude... [...]*

Les blessés du nucléaire parlent. Voici une cartographie interactive pour découvrir la vraie vie des victimes du nucléaire français. Envers du décor et témoignages ( II ) « MediaBeNews le 28 avril 2012 - 8:05

*[...] par in ibidum. [←] Share this:TwitterFacebookLinkedInJ'aimeJ'aime article Tagué: areva, Cogema, EDF, [...]*

ECJS | Pearltrees le 28 avril 2012 - 19:38

*[...] < Disciplines scolaires Get flash to fully experience Pearltrees Les blessés du nucléaire parlent Chercher l'humain. Les rapports de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) font disparaître [...]*

Lila - Become an influencer le 17 mai 2012 - 14:26

*[...] Ces rapports sont semi-structurés, c'est-à-dire qu'ils présentent tous des éléments similaires qui peuvent être isolés à l'aide d'un petit programme. Un – gentil – codeur a donc pu extraire un fichier propre à 95% de quelques 1 300 lignes avec les informations suivantes : installation ; titre du rapport ; niveau de l'incident ; date du rapport ; lien vers le rapport. [...]*

Lila - Become an influencer le 18 mai 2012 - 8:48

*[...] Les blessés du nucléaire parlent [...]*

Déchets radioactifs, un centre de stockage bientôt en France? « Sans Farine le 14 juillet 2012 - 15:37

*[...] Témoignages de blessés du nucléaire sur Owni [...]*